

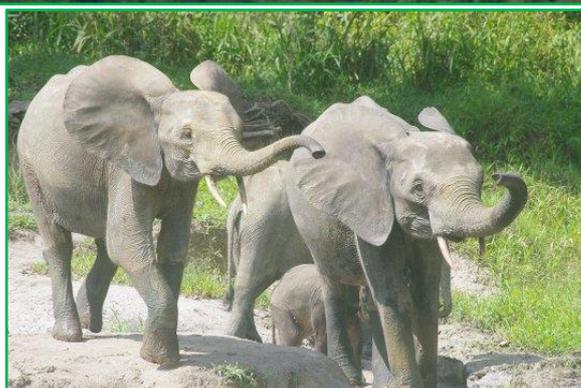
# RAPPORT ANNUEL 2023

Suivi-Évaluation des indicateurs de performance  
Environnementale et du maintien des HVC/AFEI

CFAD Precious Woods - CEB



PRECIOUS WOODS





## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>TABLEAUX ET FIGURES</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>PRODUCTION ET TRANSFORMATION</b>	<b>6</b>
<b>1.1 SUIVI DE L'EXPLOITATION</b>	<b>6</b>
1.1.1 ZONES EXPLOITEES DANS L'ANNEE	6
1.1.2 VOLUMES EXPLOITES ET INTENSITE D'EXPLOITATION	6
1.1.3 VOLUMES COMMERCIAUX ET TAUX DE COMMERCIALISATION	11
<b>1.2 IMPACTS DE L'EXPLOITATION</b>	<b>11</b>
<b>1.3 SUIVI DES INDUSTRIES</b>	<b>14</b>
<b>1.4 SYNTHESE ET OBJECTIFS POUR 2023</b>	<b>14</b>
<b>GESTION DES POLLUANTS ET DECHETS</b>	<b>15</b>
<b>1.5 HYDROCARBURES</b>	<b>15</b>
1.5.1 CONSOMMATIONS GASOIL	15
1.5.2 CONSOMMATION ET RECUPERATION DES HUILES	15
<b>1.6 RECUPERATION DES BATTERIES ET ACCUMULATEURS</b>	<b>16</b>
<b>1.7 RECUPERATION DES FILTRES A HUILES</b>	<b>16</b>
<b>1.8 PRODUITS CHIMIQUES</b>	<b>16</b>
<b>1.9 OBJECTIFS POUR 2023</b>	<b>17</b>
<b>SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITES ILLEGALES</b>	<b>17</b>
<b>1.10 CONTROLE DES BARRIERES FIXES</b>	<b>17</b>
<b>1.11 PATROUILLES MOBILES</b>	<b>18</b>
<b>GESTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE</b>	<b>18</b>
<b>1.12 SUIVI DES CHASSES ORGANISEES</b>	<b>18</b>
<b>1.13 BILAN DES MISSIONS DE CONTROLE AVEC LES EAUX ET FORETS (LAB)</b>	<b>19</b>
<b>1.14 OBJECTIFS POUR 2023</b>	<b>19</b>
<b>SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION</b>	<b>20</b>
<b>1.15 HVC 1 : CONCENTRATION DE BIODIVERSITE</b>	<b>21</b>
1.15.1 HVC 1.1 : ZONES PROTEGEES / RESERVES NATURELLES	21
1.15.2 HVC 1.2 : CONCENTRATIONS D'ESPECES VULNERABLES, MENACEES OU EN DANGER D'EXTINCTION	21
1.15.3 HVC 1.3 : CONCENTRATION D'ESPECES ENDEMIQUES	24
1.15.4 HVC 1.3 : CONCENTRATIONS SAISONNIERES D'ESPECES	25
<b>1.16 HVC 2 ET IFL : VASTES FORETS A L'ECHELLE DU PAYSAGE</b>	<b>26</b>



<b>1.17 HVC 3 : ÉCOSYSTEMES MENACES OU RARES</b>	<b>29</b>
1.17.1 BAÏS, SALINES ET MARIGOTS	29
1.17.2 FALAISES D'OKONDJA	29
<b>1.18 HVC 4 : SERVICES ECOLOGIQUES ESSENTIELS</b>	<b>30</b>
1.18.1 HVC 4.1 : PROTECTION CRITIQUE DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET CONTRE L'ÉROSION	30
<b>1.19 HVC 5 : BESOINS ESSENTIELS DES COMMUNAUTES</b>	<b>31</b>
<b>1.20 HVC 6 : IDENTITE CULTURELLE TRADITIONNELLE</b>	<b>32</b>
<b>PARTENARIATS SCIENTIFIQUES</b>	<b>33</b>



## TABLEAUX ET FIGURES

<i>Tableau 1 - Superficies (ha) exploitées en 2021</i> .....	6
<i>Figure 1 – Carte des zones exploitées en 2021</i> .....	7
<i>Tableau 2 – Suivi annuel des volumes par essence et par AAC</i> .....	8
<i>Figure 2 - Comparaison des volumes exploités annuellement des principales essences de Bois Divers</i> .....	9
<i>Tableau 3 – Analyse des indicateurs d'exploitation par UFA</i> .....	10
<i>Figure 3 - Comparaison annuelle des volumes et intensités d'exploitation</i> .....	11
<i>Tableau 4 – Paramètres pour la quantification des impacts d'exploitation</i> .....	12
<i>Tableau 5 - Suivi annuel des impacts d'exploitation</i> .....	12
<i>Tableau 6 - Calcul de l'emprise des impacts sur les AAC fermées dans l'année (14952 ha)</i> .....	12
<i>Tableau 7 - Calcul de l'emprise des impacts sur les AAC fermées dans l'année (14952 ha)</i> .....	12
<i>Figure 4 - impact de l'abattage sur les bois en bordure des cours d'eau</i> .....	13
<i>Tableau 8 - Suivi des volumes transformés dans les scieries</i> .....	14
<i>Tableau 9 - Suivi des hydrocarbures</i> .....	15
<i>Tableau 10 - Suivi des consommations d'huile (L)</i> .....	15
<i>Tableau 11 - Suivi de la récupération des huiles</i> .....	15
<i>Tableau 12 - Suivi des batteries / accumulateurs</i> .....	16
<i>Tableau 13 - Suivi des filtres à huile</i> .....	16
<i>Tableau 14 : Consommation des principaux produits chimiques</i> .....	17
<i>Tableau 15 - Synthèse de la surveillance des accès à la CFAD</i> .....	17
<i>Tableau 16 - Suivi et résultat des patrouilles</i> .....	18
<i>Tableau 17 - Suivi des espèces abattues dans le cadre des chasses organisées</i> .....	18
<i>Tableau 18 - Bilan annuel des missions LAB</i> .....	19
<i>Tableau 19 - Objectifs 2021 pour le service Faune et Chasse</i> .....	19
<i>Tableau 20 - Suivi des efforts de protection de la flore</i> .....	22
<i>Tableau 21 – Effort de reboisement</i> .....	22
<i>Tableau 22 – Plants produits par essence</i> .....	23
<i>Figure 5 – Carte IFL du bloc 3 de la CFAD</i> .....	27
<i>Figure 6 - Carte IFL du bloc 2 de la CFAD PW-CEB</i> .....	28
<i>Tableau 24 - Suivi des HVC 3</i> .....	29
<i>Tableau 25 - Protection des HVC 4 : suivi de l'impact des routes et débardages (AAC ouvertes)</i> .....	30
<i>Tableau 26 -Protection des HVC 4 : suivi des « Bois à l'Eau »</i> .....	31



## INTRODUCTION

---

### Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer la performance environnementale des activités réalisées par la société Precious Woods Compagnie Equatoriale des Bois (PW-CEB) tant en exploitation forestière et en transformation du bois qu'au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et autour de la concession qui lui est attribuée (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- Des indications de résultats : performance de la société comparativement aux années précédentes ;
- Des indications de gestion : destinés à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre.

Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi – évaluation annuels de la société Precious Woods.

### Domaine d'application

Le présent rapport s'applique aux activités suivantes :

**Production et transformation** : Suivi de l'exploitation (essences et volumes exploités) depuis la forêt jusqu'à la scierie ;

**Exploitation forestière** : Ensemble des opérations réalisées en milieu forestier ;

**Gestion des déchets, hydrocarbures** : Ce domaine d'activité comprend la gestion des déchets et des hydrocarbures au sens large ;

**Surveillance du territoire et des activités illégales** : Ensemble des opérations de surveillance du territoire, principalement sur les activités telles que la chasse, l'exploitation forestière et minière ;

**Gestion de la Faune, de la Chasse et Lutte Anti-Braconnage** : Ensemble des activités de surveillance, prévention, sensibilisation et répression en vue de protéger les espèces fauniques ;

**HVC** : Ensemble des indicateurs de suivi des Hautes Valeurs de Conservation ;

**Partenariat scientifique** : Toutes les activités visant à améliorer la connaissance du milieu naturel et humain dans lequel évolue la société (flore, faune, sociologie, services écosystémiques), mais aussi les activités qu'entreprend la société pour former les jeunes élites gabonaises ou les chercheurs dans le domaine forestier.

**Les activités « Social interne » (relation avec les travailleurs) font l'objet d'un rapport par le service RH et ne seront donc pas abordées dans le présent bilan.**

## PRODUCTION ET TRANSFORMATION

### 1.1 Suivi de l'exploitation

#### 1.1.1 Zones exploitées dans l'année

En 2023, les opérations forestières se sont déroulées dans les assiettes annuelles de coupe (AAC) 1522, 1523, 2521, 2522, 2523, 3520, 3522 et 3523, pour une superficie totale de **12 555,22 ha**.

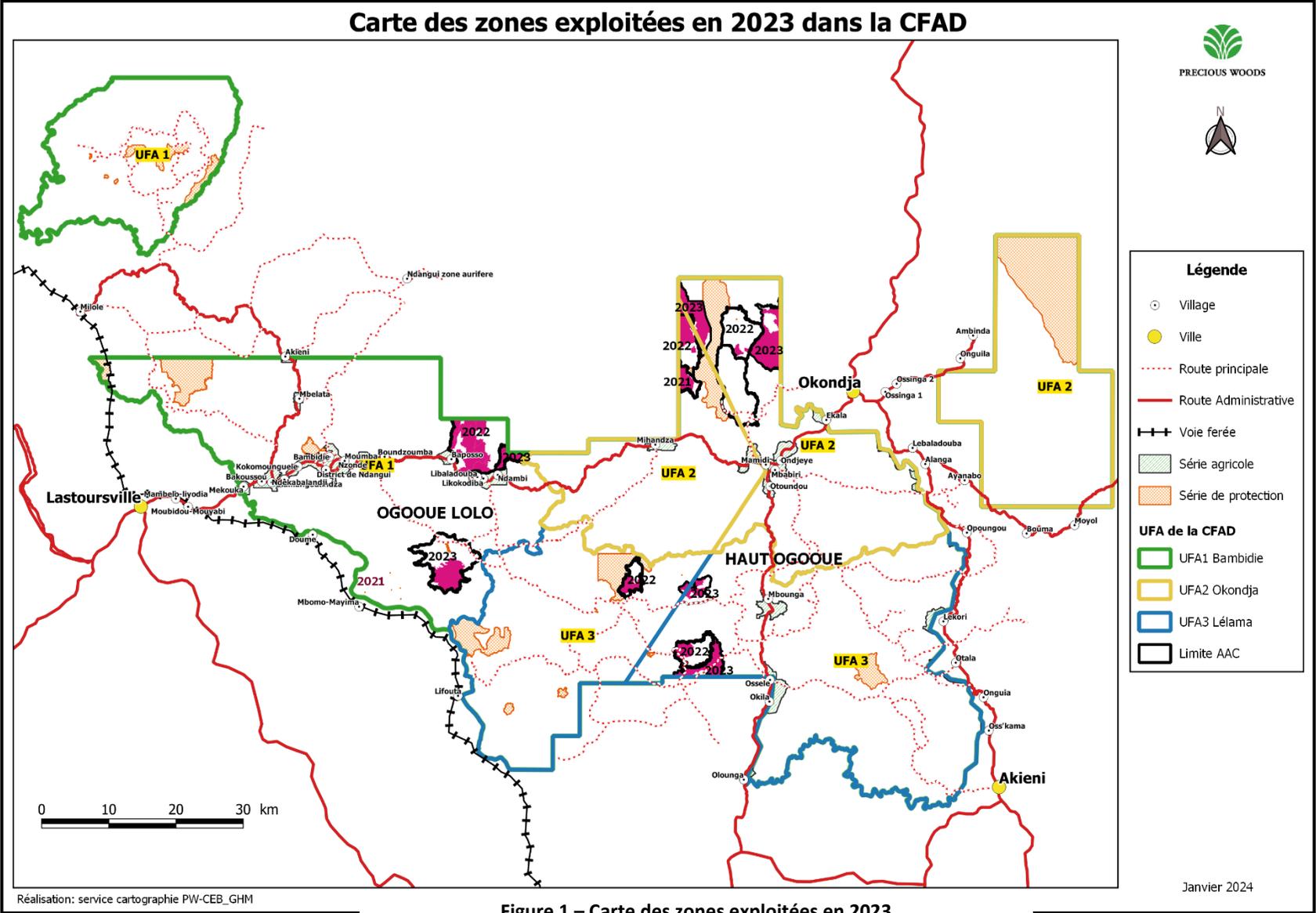
Tableau 1 - Superficies (ha) exploitées en 2023

AAC	Superficie exploité (ha)	Superficie totale (ha)	% exploité	Date ouverture	Fin exploitation
<b>Chantier BAMBIDIE</b>					
1522	3420,75	5922	57.76%	Octobre-22	Juillet-23
1523	2151,12	5552,87	38.73%	Juin-23	En cours
<b>ss-total</b>	<b>5571,87</b>	<b>11474.87</b>	<b>48.55%</b>	-	-
<b>Chantier OKONDJA</b>					
2521	360,81	5430	6.64%	Août-21	Juillet-23
2522	354	5304	6.67%	Mars-22	Juillet-23
2523	3775,26	5285	71.43%	Février-23	En cours
<b>ss-total</b>	<b>4490.07</b>	<b>16019</b>	<b>28.02%</b>		
<b>Chantier LELAMA</b>					
3522	1118,01	3012	37.11%	Mai-22	Juillet-23
3523	1375,27	3159	43.53%	Mars-23	En cours
<b>ss-total</b>	<b>2493,28</b>	<b>6171</b>	<b>40.40%</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>12 555.22</b>	<b>33664.87</b>			

Trois nouvelles AAC ont été ouvertes en 2023 (1523, 2523 et 3523), conformément au Plan d'Aménagement et Plans de Gestion des UFA respectives. La figure 1 de la page suivante montre les superficies exploitées en 2023 par AAC.

#### 1.1.2 Volumes exploités et intensité d'exploitation

Le tableau 2 (p.8) présente les volumes exploités par essence et par AAC, en m<sup>3</sup>/ha, ainsi que les intensités de prélèvement et les taux de commercialisation.



**Figure 1 – Carte des zones exploitées en 2023**

Tableau 2 – Suivi annuel des volumes par essence et par AAC

Essences	Vol abattu	Volume commercial	AAC												Taux de valorisation
			1522	1523-bloc1	1523-bloc2	2521	2522-bloc1	2522-bloc2	2523-bloc1	2523-bloc2	3522-bloc1	3522-bloc2	3523-bloc1	3523-bloc2	
Azobé	33769	33768				183	2 513	85	29 413	1 575					100%
Bilinga	207	207	13	10	21				123	16	8			16	100%
Dibétou	689	688	248	188	25	22		11	95	28			8	62	100%
Doussié blanc	44	44	21	5	10		8								100%
Gombe	7	7	7												100%
Iroko	368	334	33	8	26				5	17		245			91%
Izombe	1253	1253	193	16	6	34	25	7	539	135		6	13	280	100%
Movingui	2236	2224	949	295	167	43		46	252	234	4	17	47	171	99%
Okan	6672	6595	3 267	304	453	85	30	78	1 708	361			8	302	99%
OKOUMÉ	108831	107142	31 041	15 900	3 436	224	313		9 555	179	8 167	4 944	16 026	17 357	98%
Ozigo	4337	4282	2 831	925	118				309				100		99%
Padouk	5633	5631	2 351	860	507	220	50	53	764	574	11	66	41	134	100%
Padouk blanc	9	9		9											100%
Pao rosa	23	23	14						9						100%
Tali	469	469	317						153						100%
<b>Total Général :</b>	<b>164547</b>	<b>162677</b>	<b>41 284</b>	<b>18 521</b>	<b>4 769</b>	<b>810</b>	<b>2 938</b>	<b>279</b>	<b>42 925</b>	<b>3 120</b>	<b>8 190</b>	<b>5 278</b>	<b>16 243</b>	<b>18 323</b>	<b>99%</b>

En BLEU : Okoumé, essence principale, en ORANGE : Bois Divers avec volume commercial > 1 500 m<sup>3</sup>



En 2023, la production d'Okoumé représente 66 % des volumes abattus en forêt avec 107 142 m<sup>3</sup> de volume commercial. Ceci représente une diminution de 2 % par rapport à 2022 (151 615,162 m<sup>3</sup>). En 2023 le taux de commercialisation de l'Okoumé s'élève à 98 %. L'Azobé, l'Okan et le Padouk et l'Ozigo sont les quatre principales essences de bois divers et représentent respectivement 21%, 4%, 3% et 3% de volume commercial.

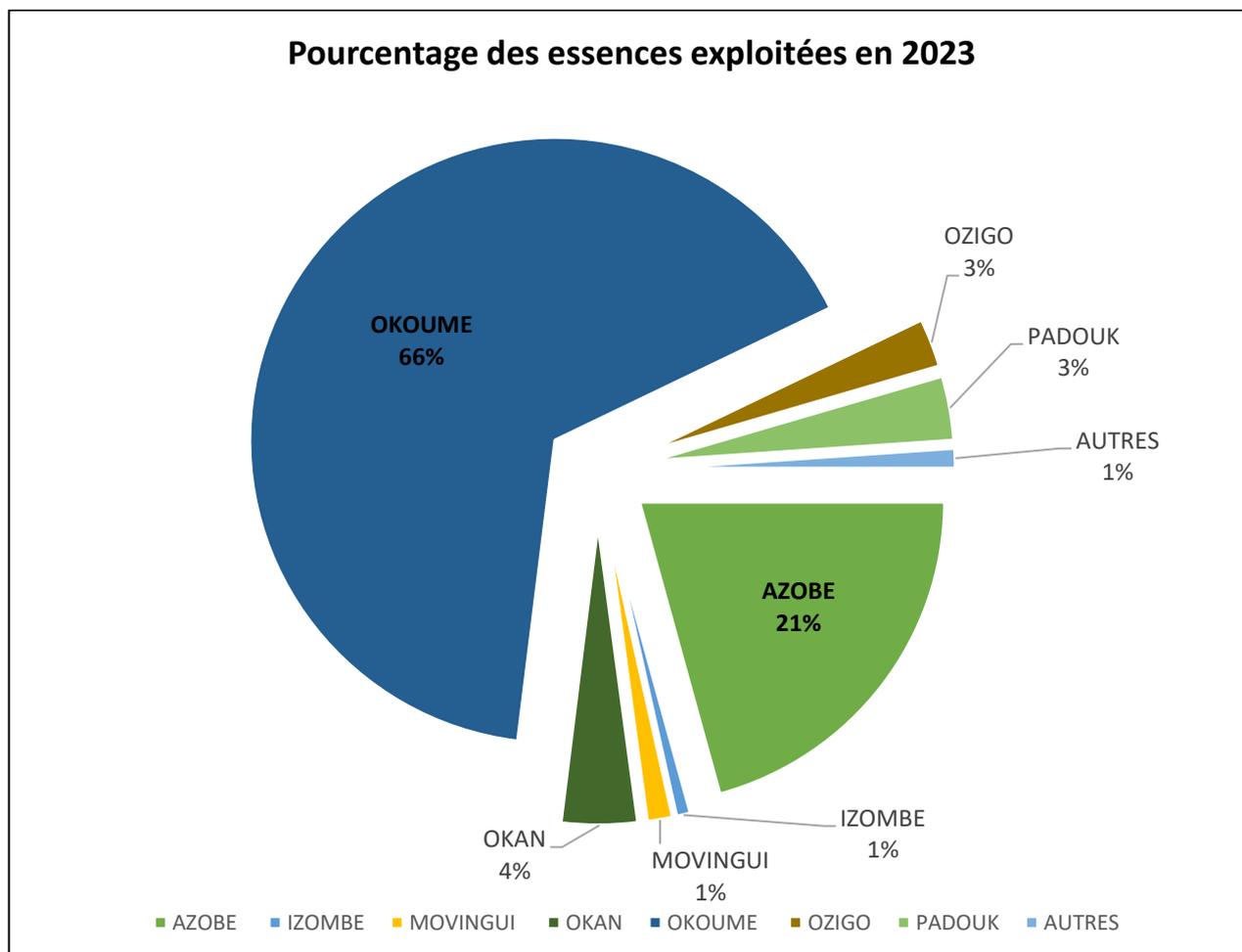


Figure 2 - Comparaison des volumes exploités annuellement des principales essences de Bois Divers

Le Tableau 3 ci-dessous présente les intensités d'exploitation par UFA. Le taux de prélèvement est calculé comme le ratio du nombre de pieds exploités par rapport à ceux inventoriés.



Tableau 3 – Analyse des indicateurs d'exploitation par UFA

AAC	Pieds inventoriés	Pieds Inventoriés OKOUME	Pieds exploités	Pieds Exploités OKOUME	Taux de prélèvement (%)	Taux de prélèvement OKOUME	Pieds exploités /ha	m <sup>3</sup> commerciaux /ha
<b>UFA 1 - Bambidie</b>								
1522	11023	3657	3881	3173	35%	87%	1,13	12,07
1523	8951	2992	2383	1955	27%	65%	1,11	10,83
<b>Ss-total</b>	<b>19974</b>	<b>6649</b>	<b>6264</b>	<b>5128</b>	<b>31%</b>	<b>77%</b>	<b>1,12</b>	<b>11,59</b>
<b>UFA 2 – Okondja</b>								
2521	1068	66	72	15	7%	23%	0,2	2,24
2522	1307	76	407	31	31%	41%	1,15	9,09
2523	16369	2366	5016	1078	31%	46%	1,33	12,2
<b>Ss-total</b>	<b>18744</b>	<b>2508</b>	<b>5495</b>	<b>1124</b>	<b>29%</b>	<b>45%</b>	<b>1,22</b>	<b>11,15</b>
<b>UFA 3 – Lelama</b>								
3522	5526	4717	2124	2211	38%	47%	1,9	12,05
3523	10152	8340	4479	4920	44%	59%	3,26	25,13
<b>Ss-total</b>	<b>15678</b>	<b>13057</b>	<b>6603</b>	<b>7131</b>	<b>42%</b>	<b>55%</b>	<b>2,65</b>	<b>19,26</b>
<b>Total</b>	<b>54396</b>	<b>22214</b>	<b>18362</b>	<b>13383</b>	<b>34%</b>	<b>59%</b>	<b>1,46</b>	<b>13,10</b>

La différence d'intensité d'exploitation entre les chantiers s'explique par la différence de type forestier :

- En 2023, l'exploitation de l'UFA 1 s'est faite dans les types forestiers « Forêts à Okoumé et Beli » et « Forêts âgées à Okoumé ». Les forêts étant les plus âgées du massif, les volumes moyens par hectare sont plus importants (**11,59m<sup>3</sup>/ha**) ;
- Les zones exploitées dans l'UFA 2 sont situées dans les « Forêts à Okoumé et Azobé » et « Forêts âgées à bois divers Okoumé rare mais présent », avec des volumes importants en Azobé et en Okan. Le volume par hectare reste élevé (**11,15 m<sup>3</sup>/ha**).
- Enfin, les zones exploitées dans l'UFA 3 sont situées dans le type forestier « Jeunes Forêts à Okoumé » avec un volume moyen par hectare exploité plus important (**19,26 m<sup>3</sup>/ha**).

**Au total, Le nombre de pieds abattus par hectare sur les zones exploitées en 2023 est de 1,46 pied/ha ou de 13,10 m<sup>3</sup>/ha.**

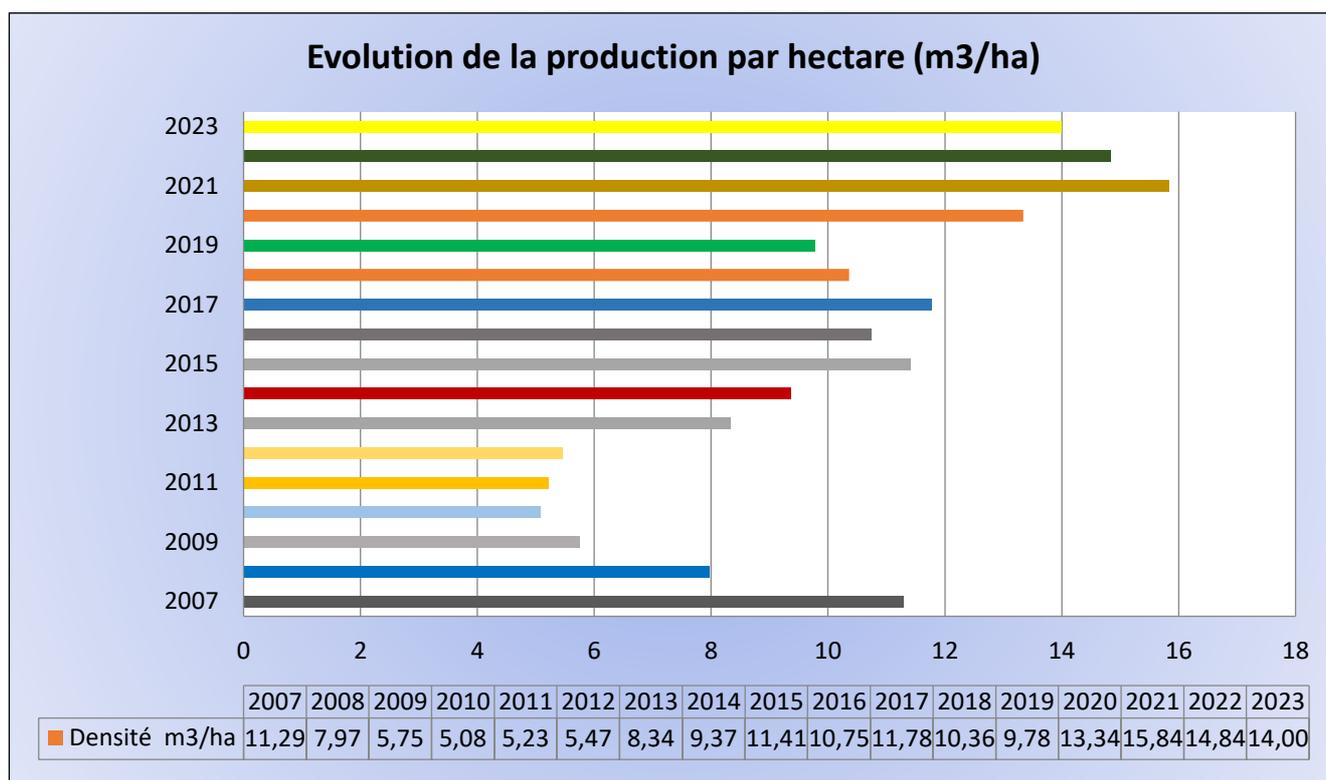


Figure 3 - Comparaison annuelle des volumes et intensités d'exploitation

### 1.1.3 Volumes commerciaux et Taux de commercialisation

On entend par volumes commerciaux, l'ensemble des volumes qui sont vendus, soit aux scieries de PW-CEB, soit à l'usine de déroulage de CPL, soit à d'autres transformateurs locaux. Ils sont présentés dans le tableau 2.

Les taux de commercialisation correspondent au taux de valorisation des fûts par l'exploitation. En effet un fût donnera plusieurs billes, ce qui engendrera des rebus. L'objectif de l'exploitation est de limiter au maximum ces rebus tout en garantissant une rentabilité économique suffisante. L'évolution du taux de commercialisation, propre à chaque essence, démontre la capacité de la société à valoriser son bois. Il est calculé dans le tableau 2 comme le ratio des volumes commercialisés sur les volumes bruts abattus.

Le taux de commercialisation moyen en 2023 est de 99 % ce qui peut être interprété comme un résultat très positif.

## 1.2 Impacts de l'exploitation

Dans ce chapitre, on a quantifié les impacts directs de l'exploitation ventilés par type d'impacts : routes principales et secondaires, débardage, construction des parcs à bois. Cette étude n'est effectuée que sur les AAC terminées en 2023 (AAC 1522, 1523, 2521, 2522, 3521 et 3522). Les chiffres utilisés pour quantifier les impacts sont présentés dans le Tableau 4 ci-dessous.



Tableau 4 – Paramètres pour la quantification des impacts d’exploitation

Impact	Largeur Plateforme (m)	Ensoleillement (m)	Emprise (m)
Route principale	8	7-10	22-28
Route secondaire saison pluie	5-6	5-7	15-20
Route secondaire saison sèche	5	0	5
Piste débardage	4	0	4
Surface maximum parc (ha)			0,25

En 2023, la surface maximum des parcs a été maintenue à moins 0,25 ha suite aux résultats préliminaires d’une étude antérieure et interne, visant à requantifier la dimension de ces derniers.

Le tableau suivant présente les impacts d’exploitation par AAC. Les routes sont classées en routes principales et secondaires. Il faut noter que la réouverture de routes, bien que présentant la même emprise que lors d’une création, provoque moins d’impact puisque la régénération arborée est généralement légère.

Tableau 5 - Suivi annuel des impacts d’exploitation

Type	Routes principale (km)	Route secondaire saison pluie (km)	Route secondaire saison sèche (km)	Débardage (km)	Nbre parcs
Ouverture	0	45,15	18,26	188.51	185
Réouverture	0	37,95	53,94		

La réouverture route représente environ 53.94 % du total des routes construites en 2023.

L’emprise des activités d’exploitation est présentée pour les 06 AAC dans le tableau ci-dessous (en superficie totale et % des AAC impactées).

Tableau 6 - Calcul de l’emprise des impacts sur les AAC fermées dans l’année (12 555.22 ha)

Type	2023 (12 555,22 ha)	
	Surface route (ha)	Impact (%)
Rte principale	0	0
Rte secondaire saison pluie	132,96	0,28
Rte secondaire saison sèche	36,38	0,09
Débardage	65,98	0,53
Parc	37	0,29
Trouées d’abattage	467,11	3,72
<b>TOTAL</b>	<b>739,43</b>	<b>5,89</b>



Le taux de prélèvement des bois en bordure des cours d'eau dans l'exploitation en générale des chantiers est le suivant :

Tableau 7 - Calcul de l'impact de l'abattage sur les bois en bordure des cours d'eau

	Pieds exploités	Pieds bois à l'eau exploités	Taux prélèvement bois à l'eau
<b>BBD</b>	6264	1609	26%
<b>OKJ</b>	5495	929	17%
<b>LLM</b>	7350	1475	20%

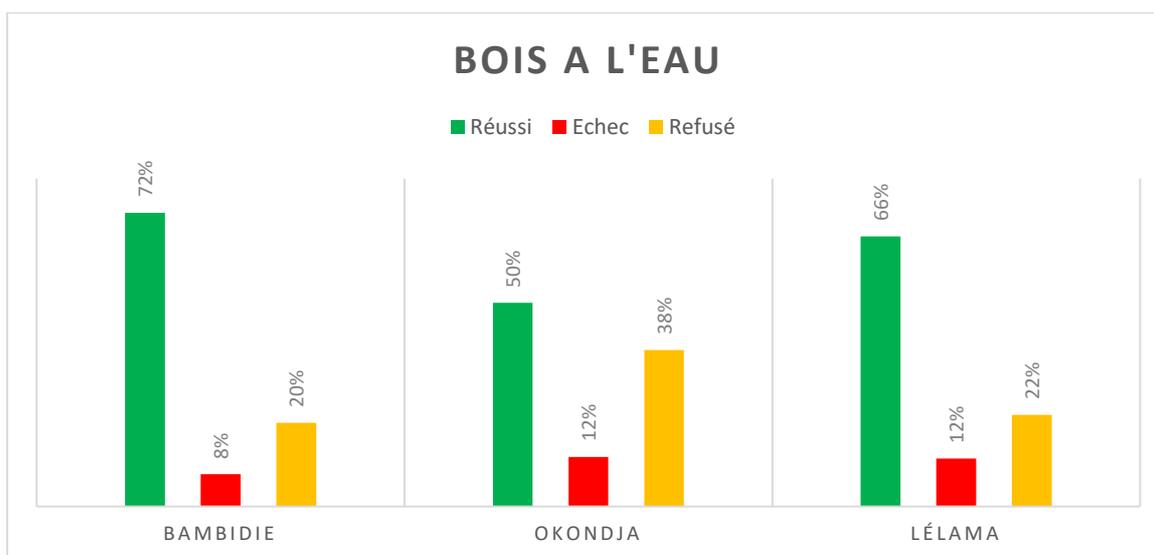


Figure 4 - impact de l'abattage sur les bois en bordure des cours d'eau

Dans le cadre de la préservation des berges des cours d'eau l'abattage des arbres dont la cime ou une partie de l'arbre est interdit. Par contre il est autorisé aux abatteurs de pratiquer l'abattage directionnel des bois en bordure des cours. Le seuil d'échec (partie de l'arbre dans l'eau) ne doit pas être supérieur à 15%. En 2023, nous sommes largement en dessous de ce seuil sur l'ensemble des 03 chantiers d'exploitation.

**IMPORTANT !**



En moyenne, l'emprise des impacts d'exploitation sur les AAC est de **6,1 %**. C'est un résultat **excellent** quand on sait que la FAO estime à **17,9 %** les dommages fait au peuplement dans une exploitation conventionnelle au Gabon (FAO, 2003. Tableau 4, p.6 – en prenant 0,2% pour les dégâts dus aux parcs).

Il faut également noter que pour ce qui est des routes, **59,16 %** des infrastructures routières représentent la réouverture route.



### 1.3 Suivi des industries

Les scieries à BAMBIDIE ont consommé **123 432 m<sup>3</sup>** de grume, pour une production de **46 970 m<sup>3</sup>** de débités en 2023. Le rendement matière moyen est de **38%**.

Tableau 8 - Suivi des volumes transformés dans les scieries

Scierie	Conso grume (m3)	Production débités (m3)	Dont		Rendement	Volume de perte Séchage (%)
			Prod. Export	Prod. Local		
OK	54 850	22 402	22 374	28	41%	8
BD	37 186	13 136	12 970	166	35%	10
AZ	31 396	11 432	11 432	43	37%	-
<b>TOTAL</b>	<b>123 432</b>	<b>46 970</b>	<b>46 776</b>	<b>237</b>	<b>38%</b>	<b>9</b>

L'okoumé représente 47.7 % de la production, Une régression de 9,1 % par rapport à 2022.

### 1.4 Synthèse et Objectifs pour 2023

Au total, les impacts de l'exploitation représentent 6,1% des AAC en 2023, pour un taux de prélèvement de 1,46 pied/ha. Ce résultat est positif puisqu'il montre un maintien des résultats obtenus les années précédentes et des résultats bien en deçà des pratiques du secteur.

Pour 2024, les objectifs seront, en plus de maintenir le niveau d'excellence en exploitation faible impact de la société :

- Continuer le travail sur l'implantation des pistes de débardages ou des efforts peuvent encore être faits pour minimiser les impacts ;
- Prendre en compte dans l'évaluation de l'impact l'ouverture, la réouverture et la construction des buses sur les pistes de débardage.
- Prendre en compte dans la planification des activités des zones de fortes pentes



## GESTION DES POLLUANTS ET DECHETS

### 1.5 Hydrocarbures

#### 1.5.1 Consommations gasoil

Les volumes de gasoil consommé par secteur ainsi que les volumes de gasoil consommés par mètre cube produit sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 9 - Suivi des hydrocarbures**

Conso gasoil (L)	
Commun	707 388
Forêt	1 381 170
Scieries	1 172 186
<b>Total</b>	<b>3 260 744</b>
<b>Vol de gasoil / m<sup>3</sup> commercial produit (forêt)</b>	<b>8,4</b>
<b>Vol de gasoil / m<sup>3</sup> de débités AD produit (scierie)</b>	<b>69,4</b>

Le tableau indique une bonne performance de l'exploitation forestière en termes de consommation de gasoil.

Pour ce qui est de la scierie, il est difficile d'évaluer la consommation de gasoil par m<sup>3</sup> car le groupe de la SOK alimente en Energie la base vie. En affectant une consommation de 20% à l'alimentation en électricité pour les cases de la base-vie, la consommation par m<sup>3</sup> à la SOK est de 33 litres et de celle de la SBD à 30 litres/m<sup>3</sup>.

#### 1.5.2 Consommation et récupération des huiles

Le tableau ci-dessous indique les consommations d'huiles pour celles qui ont été identifiées comme récupérables.

**Tableau 10 - Suivi des consommations d'huile (L)**

15W40 / Rubia 7400 (205 litres / fût)	273
HD50 / ACC 50 (205 litres / fût)	77
80W90 (208 litres / fût)	20

Le suivi régulier des quantités d'huiles récupérées au cours des vidanges, soit des engins soit des fosses de séparation d'hydrocarbures, permet de dresser le tableau suivant :

**Tableau 11 - Suivi de la récupération des huiles**

Huiles récupérables (litres)	234 257
Huiles récupérées (litres)	17 540
Huiles recyclées (litres)	20 000



Chez CEB, 100% des huiles récupérables le sont. La différence entre la quantité d'huile récupérable et la quantité d'huiles récupérées provient des faits suivants :

- Le volume des huiles récupérables annuellement est estimé à partir du nombre de fûts achetés dans l'année, qui ne sont pas forcément tous utilisés dans la même année ;
- La quantité d'huile réinjectée dans le véhicule après la dernière vidange n'est pas comptabilisée dans l'année en cours ;
- La quantité d'huile renvoyée peut prendre en compte une partie des huiles récupérées durant l'année n-1.

Il faut noter que le volume récupéré est supérieur au volume consommé car une partie de la phase aqueuse est pompée lors de la vidange des fosses de séparation d'hydrocarbure.

## 1.6 Récupération des batteries et accumulateurs

Tableau 12 - Suivi des batteries / accumulateurs

Nombre de batteries / accumulateurs neufs sorties	179
Nombre de batteries / accumulateurs collectés	201
Nombre de batteries / accumulateurs recyclés	95
Taux de récupération	112%

Le taux de récupération des batteries en 2023 est de 112 %. Pour ce qui est du recyclage, les enlèvements se font dès qu'il y a un stock suffisant pour optimiser le transport vers des centres de destruction et/ou de recyclage.

## 1.7 Récupération des filtres à huiles

Le taux de récupération calculé sur la base des chiffres du Tableau 13 est supérieur à 97% ce qui peut s'expliquer par le décalage entre les périodes de sorties de filtres et les périodes de récupération. Néanmoins, le taux réel de récupération est constant dans le temps et atteint systématiquement 100%.

Tableau 13 - Suivi des filtres à huile

Nombre de filtres neufs sortis	1 238
Nombre de filtres récupérés	1 205
Taux de récupération	97 %

## 1.8 Produits chimiques

Le tableau ci-dessus indique la consommation en bidons des produits chimiques étant catégorisés comme « Nocif pour l'Environnement » (pictogramme).





Tableau 14 : Consommation des principaux produits chimiques

Verimat (bidon 30 L)	8
Dégraissant moteur en fût (200L)	0
Sarpagume (Bidon 5 L)	181

Le Verimat est un produit dégraissant utilisé pour le nettoyage des engins et des machines, le Protegrume et le Sarpagume quant à eux servent pour le traitement insecticide des grumes. En cours d'année 2019, le verimat a été remplacé par le Dégraissant moteur.

## 1.9 Objectifs pour 2024

Les objectifs seront identiques à 2023, à savoir :

- Aucune pollution environnementale (pas de fuite d'hydrocarbures, maintien des capacités de rétentions et de stockage des polluants) ;
- Retraitement ou stockage à 100% des batteries, filtres et huiles usagées ;
- Economies partout où cela est possible pour minimiser l'utilisation des produits nocifs pour l'environnement.
- Rester en dessous de 3 litres de gasoil par mètre cube produit (roulé)
- Rester autour de 2% de taux de déforestation

## SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITES ILLEGALES

### 1.10 Contrôle des barrières fixes

Le contrôle des accès est indispensable pour assurer la gestion de la concession et empêcher que des activités illégales (orpaillage, chasse, coupe illégale de bois...) aient lieu dans la CFAD.

Tableau 15 - Synthèse de la surveillance des accès à la CFAD

Activités	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Nombre de barrières gardées	3	3	7	7	5	16	7
Nombre routes barrées (non-gardées)	24	28	21	21	16	0	16
Réparation de barrières réparées suite à malveillance	22	7	3	3	24	6	9
Véhicules non autorisés contrôlés dans la concession	3	0	0	0	1	2	0

Les moyens supplémentaires mis à la disposition de l'Équipe Faune et surveillance du territoire demeurent inchangés :

- Pirogue ;



- Véhicule à temps plein ;
- Caméras traps ;

On note une baisse des infractions au niveau des barrières et une absence de véhicules non autorisés dans la concession sur l'exercice 2019 suite à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures

### 1.11 Patrouilles mobiles

Les patrouilles mobiles sont effectuées par le Responsable Faune & Chasse, mais aussi le Directeur de Site, le Responsable d'Exploitation et le Responsable Certification & Environnement.

Tableau 16 - Suivi et résultat des patrouilles

Patrouilles mobiles	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Patrouilles en voiture (km)	11 720	16532	23633	15345	13537	23693	16287
Patrouilles à pied (km)	867	769	840	1961	1106	1750	1099
Patrouilles fluviales (km)	0	236	581	600	35	0	0
Résultats							
Nombre de séries de conservation contrôlées	13	11	11	7	9	13	24
Nombre de campements illégaux identifiés	15	12	6	9	1	1	0
Nombre de carcasses d'animaux braconnés identifiées	16	7	2	3	4	2	0

Ces efforts doivent être maintenus pour garantir l'intégrité du massif forestier.

## GESTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE

### 1.12 Suivi des chasses organisées

Aucune chasse n'a été autorisée aux travailleurs pour l'année 2023 car la majorité de nos travailleurs réside en ville où l'approvisionnement en protéine est garantie.

Tableau 17 - Suivi des espèces abattues dans le cadre des chasses organisées

Espèces	Quantité						
	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Céphalophes confondus (Peters, à bande dorsales noires)	110	40	66	56	28	66	0
Céphalophe à dos jaune	1	0	0	0	4	2	0
Céphalophe bleu (gazelle)	18	4	9	4	16	6	0
Potamochère	12	9	6	10	4	11	0
Singes (confondus)	12	10	9	7	17	10	0
Buffle	-	-	-	-	-	-	1
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>63</b>	<b>90</b>	<b>77</b>	<b>69</b>	<b>95</b>	<b>1</b>



La seule chasse organisée en 2023 était la battue d'un buffle qui devenait une menace pour les aménagistes lors des inventaires d'exploitation.

### 1.13 Bilan des missions de contrôle avec les Eaux et Forêts (LAB)

Il n'y a eu 4 missions de Lutte Anti-Braconnage en 2023.

Tableau 18 - Bilan annuel des missions LAB

Année	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Nombre de missions	4/8	6/8	4/8	4/8	1	7	3
Infractions donnant lieu à PV	6	5	12	6	0	2	0
Armes saisies	5	7	16	6	0	1	3

### 1.14 Objectifs pour 2024

Tableau 19 - Objectifs 2024 pour le service Faune et Chasse

Patrouilles de lutte anti braconnage	Objectifs mensuels	Objectifs annuels
<b>Efforts de patrouilles</b>		
Nbr de jours de patrouille de surveillance	15	180
Kms parcourus en patrouille pédestre	60	720
Kms parcourus en patrouille véhiculée	1500	18000
Kms parcourus en patrouille pirogue	-	400
<i>Nbr de campements de chasse actifs trouvés</i>	-	-
<i>Nbr de carcasses d'animaux protégés braconnés</i>	-	-
<i>Nbr d'autres signes d'activités illégales détectées</i>	-	-
<b>Missions BARDA de 4-6 jours (au moins 2 par mois)</b>		
Limite Nord de Milolé (limite B-C)	-	1
Limite Est de Milolé (rivière Loubi)	-	1
Limite sud de Milolé (rivière Lassio)	-	2
Réserve Forêts matures de Milolé	-	2
Salines de Milolé	-	2
Marécages de la Loubie	-	1
Ogooué D3-C3	-	1
Falaises d'Okondja	-	2
Limite ouest des Falaises d'OKJ (H-I)	-	1
Limite est des Falaises d'OKJ (J-K ; NGM)	-	1
Limite est des Falaises d'OKJ (I-J ; NGM)	-	1
Bloc 1 : limite ABCDEFH	-	1
Bloc EST : limite ABCD	-	1
Bloc EST : limite DEFG	-	1
Réserve des forêts sans Okoumé	-	2
<b>Missions BARDA de 3-4 jours (au moins 1 par mois)</b>		
Réserve de Milolé	-	1
Limite Est de la CFAD (route Okj-Akiéni)	-	4



## Suivi-Évaluation des indicateurs de performance environnementale

Savane de l'Ogooué	-	2
Saline L7	-	2
Saline de Lifouta	-	2
Réserve de Lekori	-	2
<b>Autres séries de protection (à contrôler au moins 1x par mois)</b>		
Réserve de Bambidie & Sentier botanique	-	4
Clairière à gorilles	-	4
Saline du Pont Marshall	-	4
Savane du Pont Marshall	-	4
Piscine à Eléphant		4
<b>Contrôle des barrières</b>		
Axe Bambidie - Okondja	1	12
Zone Bambidie - Mbelata	1	12
<i>Nbr d'infractions constatées</i>	-	-
<i>Nbr de barrières réparées dans le mois</i>	-	-
<b>Contrôles inopinés</b>		
Chantier d'exploitation Bambidie	1	12
Chantier d'exploitation Okondja	1	12
Chantier d'exploitation Lélama	1	12
Camp éq. Sylviculture	1	12
<i>Nbr d'infractions constatées</i>	-	-
<b>Autres missions occasionnelles</b>		
Missions LAB avec E&F, ANPN, ULAB		4
Missions de recherche scientifique	-	-
Organisation des parties de chasse		-
<b>Sensibilisation</b>		
Site d'exploitation Bambidie		-
Site d'exploitation Okondja		2
Site d'exploitation Lélama		2
Villages dans la CFAD		2

Un plan de gestion de la faune a été élaboré, validé. Il a été mis en œuvre grâce à des assistances techniques d'universitaire et d'organisme de recherche.

Un dispositif d'inventaire a été mis en place pour une meilleure connaissance du potentiel faunistique.

Une base de données relative au suivi des tableaux de chasse est en place et la connaissance du potentiel faunistique.

## SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente sur la CFAD de PWG-CEB se fonde sur les documents suivants :

- Interprétation Nationale des forêts à Haute Valeur pour la Conservation pour le Gabon (Stewart et Rayden, 2008) ;
- Maintien des Forêts à Hautes Valeurs pour la Conservation (CEB & Terea, 2008) ;



- Guide générique pour l'identification des Hautes Valeurs pour la Conservation (Brown and al., 2013) ;
- Analyse de la pertinence des séries de protection de la CFAD Precious Woods – CEB (Terea, 2014).

La plupart des données concernant les HCV ont déjà été utilisées dans des parties du présent rapport. Ainsi, cette partie abordera les indicateurs spécifiques de suivi qui n'ont pas été abordés précédemment.

## 1.15 HVC 1 : Concentration de biodiversité

### 1.15.1 HVC 1.1 : Zones protégées / Réserves naturelles

**Identification :** La CFAD de CEB peut abriter la faune sauvage qui se déplace librement entre la CFAD et le Parc National d'Ivindo. La CFAD comprend une zone tampon entre le Parc National et la CFAD (voie d'accès).

Les indicateurs déjà identifiés dans le rapport pour cette FHVC sont :

- Le contrôle des barrières abordé dans le paragraphe 1.10 page 17 ;
- Suivi des missions de lutte anti-braconnage abordé dans le paragraphe 1.13 page 19.

### 1.15.2 HVC 1.2 : Concentrations d'espèces vulnérables, menacées ou en danger d'extinction

**Identification :** La CFAD abrite de nombreuses espèces végétales et animales qui sont identifiées comme Hautes Valeurs pour la Conservation dans l'Interprétation Nationale. Les principales menaces pour ces espèces sont le braconnage et les perturbations liées à l'exploitation (surexploitation forestière et l'écrémage génétique).

Les indicateurs déjà identifiés dans le rapport pour cette FHVC sont :

- Gestion de la ressource / production annuelle par ha (m<sup>3</sup>/ha) abordé dans le paragraphe 1.1.2.
- L'Exploitation Faible Impact et en particulier les inventaires d'exploitation, le suivi journalier des normes EFIR sur les chantiers, les contrôles post-exploitations, abordés dans le chapitre 1.2. On y voit que l'impact de l'exploitation telle qu'effectuée chez Precious Woods – CEB est maîtrisé, suivi et reste bien en deçà des niveaux retrouvés dans l'exploitation conventionnelle, tant au niveau national que régional ;
- La Lutte Anti-braconnage, le contrôle de la chasse et la sensibilisation sur la protection de la faune abordé dans le Chapitre 0 ;
- Fermeture et contrôle des voies d'accès abordé dans le paragraphe 1.10 ;
- Produits de substitution : ils sont proposés dans les économats du site au prix public tel que pratiqués dans la localité la plus proche (Lastourville) ;
- Création de refuges via les séries de conservation : Cette partie n'a pas été abordée spécifiquement dans ce rapport, mais les séries de conservation sont celles qui font l'objet d'une surveillance



particulière lors des patrouilles anti-braconnage. La mise en place depuis 2015 de l’outil SMART développé par le WCS a permis un suivi plus fin des efforts de protection de la faune. L’intégralité des séries de protection ont été patrouillées en 2016, avec un effort particulier sur les Baïs de Milolé (patrouillés 4 fois avec le WCS et une fois avec les Eaux et Forêts) qui représentent une importance particulière pour la grande faune et les éléphants.

a) Protection de la flore

Le tableau ci-dessous montre plusieurs informations. Tout d’abord il apparait qu’il n’y a pas de pieds sous-diamètre ou sur diamètres exploités.

**Tableau 20 - Suivi des efforts de protection de la flore**

Suivis des non-conformités exploitation	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Nombre d’arbres sous-diamètres exploités	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d’arbres monuments abattus par erreur	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d’essences interdites (Mukulungu, Moabi, Douka, Andok) abattues par erreur	1*	0	0	0	0	0	0
Suivis des efforts de protection en exploitation sur les AAC fermées en 2021							
Nombre d’arbres monuments protégés	67	149	139	94	1506	1797	8
Nombre de pieds refusés (abattage), protection des cours d’eau	632	3107	3153	3834	3629	3179	0
Superficies protégées (ha)	670,7	141,56	57,33	0	0	0	0
Proportion superficie protégée/exploité	2,6%	0	0	0	0	0	0

\* : Ceci concerne l’Ozigo (une essence qui a été déclassifiée en cours d’année 2016) qui a été fracassés par un arbre abattu, mais non abattus directement. Cet incident fait malheureusement partis des aléas de l’exploitation

Ainsi, en combinant les efforts de protection au niveau global (CFAD, UFG et AAC) et local (parcelles d’exploitation et pied inventoriés), PW-CEB s’assure que l’optimum est fait pour préserver la HVC 1.2.

b) Effort de reboisement

En 2023, la pépinière a produit 17 441 plants de 14 essences différentes et la capacité actuelle de la pépinière est de 25 306 plants de 24 essences. Le nombre total de plants introduit en forêt est de 8 967, soit 4 266 plants dans les trouées d’abattage et 4 701 plants dans la revitalisation de l’ancien camp d’Okondja démantelé.

**Tableau 21 – Effort de reboisement**

Nombre de trouées enrichies	474
Nombre de carrières enrichies	0
Nombre de d’ancien camp enrichis	1



Tableau 22 – Plants produits par essence

Essence	Nombre 2019	Nombre 2020	Nombre 2021	Nombre 2023	Nombre 2023
Acajou	16	0	0	0	0
Agba	476	638	1355	0	509
Anzem noir	0	623	0	0	0
Azobé	833	4480	2005	2767	3848
Béli	39	0	0	0	0
Bilinga	120	0	0	1986	0
Bossé clair	0	0	0	0	0
Dabéma	126	0	0	0	0
Dibétou	119	303	588	962	767
Douka	415	2117	0	0	1235
Doussié	318	0	703	0	106
Iboga	0	0	0	226	0
Iroko	208	0	0	735	1164
Izombé	0	4480	680	0	0
kévazingo	231	0	912	0	1781
Koto	117	0	0	0	0
Longhi	256	0	0	0	0
Moabi	422	0	1145	123	636
Movingui	964	642	692	3488	3663
Oboto	39	0	96	0	0
Okan	1209	1524	2508	0	351
Ossabel	0	0	0	95	0
Pao Rosa	969	3443	6074	2092	846
Okoumé	0	0	0	0	1193
Tali	214	2401	3096	4582	0
Tiama	536	0	305	0	978
Ebène	0	0	1576	0	0
Niové	0	0	172	0	0
Padouk	0	0	471	2448	364
Wengué	0	0	13	88	0
<b>Total</b>	<b>7684</b>	<b>17590</b>	<b>23468</b>	<b>19592</b>	<b>17441</b>



Des efforts supplémentaires peuvent être consentis en 2024



### 1.15.3 HVC 1.3 : Concentration d'espèces endémiques

**Identification :** La CFAD comprend des zones à fort taux d'endémisme, comme les vieilles forêts à dominance en *Caesalpiniaceae*, *Burseraceae* et *Olacaceae* présentant une diversité spécifique particulièrement élevée pour les espèces endémiques.

En plus des mesures prises pour la protection de la flore et déjà présenté dans ce chapitre sur les HVC 1, PW-CEB a mis en défens toute une série d'espèces qui ne présentaient pas une densité suffisante pour pouvoir prétendre être gérées de manière durable

#### Tableau 23 – Liste des essences mise en protection par l'aménagement par UFA



Espèce	Famille	UFA 1	UFA 2	UFA 3
Acajou	Méliciée		X	X
Agba	Césalpinioïdée		X	X
Andoung le testu	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoung durand	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoung heitz	Césalpinioïdée		X	X
Andoung pellegrin	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoung microphyllus	Césalpinioïdée		X	X
Andoung morel	Césalpinioïdée	X	X	X
Anzem noir	Césalpinioïdée		X	X
Anzem rouge	Césalpinioïdée	X	X	X
Azobe	Ochnacée	X		X
Bossé clair	Méliciée		X	X
Bossé foncé	Méliciée		X	X
Douka	Sapotacée	X	X	X
Moabi	Sapotacée	X	X	X
Doussié	Césalpinioïdée			X
Faro	Césalpinioïdée			X
Gombe	Césalpinioïdée		X	X
Kévazingo*	Césalpinioïdée	X	X	X
Kong afane	Sapotacée		X	X
Kossipo	Méliciée	X	X	X
Limba	Combrétacée	X	X	X
Limbali	Césalpinioïdée	X	X	X
Pau rosa	Faboïdés			X
Sapelli	Méliciée		X	X
Sipo	Méliciée	X	X	X
Tiama noir	Méliciée	X	X	X
Tiama blanc	Méliciée	X	X	X
Wenge	Faboïdée	X		

\* : Il est important de noter que le Kévazingo a été mis en protection dans 2 UFA sur 3 bien avant l'arrêté interdisant son exploitation (N°347-15 du 25/11/2015).

#### 1.15.4 HVC 1.3 : Concentrations saisonnières d'espèces



**Identification :** *La forêt ripicole de la Loubi et les savanes de l'Ogooué représentent de Hautes Valeurs de Conservation car sont un refuge pour la faune en saison sèche.*

Il n'y a pas eu d'exploitation dans ces zones en 2023.

## 1.16 HVC 2 et IFL : Vastes forêts à l'échelle du paysage

L'identification des Paysage Forestier Intact (PFI) présent dans et autour de la CFAD de Precious Woods – CEB s'est fait à partir des données disponibles sur le site intactforest.org.

La couche cartographique « IFL 2013 » a été intégrée dans la base de données cartographique de l'entreprise.

Il en ressort que deux « Paysages Forestiers Intacts » sont superposés à la zone de gestion de la CFAD, que l'on peut définir comme suit :

1. **Le PFI du PN Ivindo (Bloc 3)** constitué de forêts âgées à Béli et bois divers peu voire pas perturbée. C'est une zone qui supporte de nombreuse HVC de faune, de flore et écosystémiques en plus de cette HVC 2 ;
2. **Et le PFI d'Okondja (Bloc 2)** constitué de jeunes forêts sans okoumé. C'est une zone qui porte un intérêt comme Aire-Échantillon représentative des types forestiers présent dans la CFAD. Elle n'a aussi jamais fait l'objet d'exploitation forestière. Bien qu'éloignée des routes, elle est par contresujet à une forte pression de chasse du fait de la proximité de la ville d'Okondja et de la frontière congolaise.

L'intérêt pour la conservation de ces zones n'est pas nouveau, car elles avaient déjà été identifiées dans les différents rapports d'expertise (TEREA, 2008 ; CEB, 2008 ; TERE, 2014 ; CEB, 2016). Mais à cette époque, la définition des HVC 2 ne faisait pas l'objet d'un consensus clair au Gabon, puisque l'interprétation nationale des FHVC (Proforest, 2008) statuait sur l'inutilité du concept en termes de gestion dans le contexte de la situation forestière à cette époque.

Les cartes des deux Paysages Forestiers Intacts présent dans la concession sont présentées ci-après.

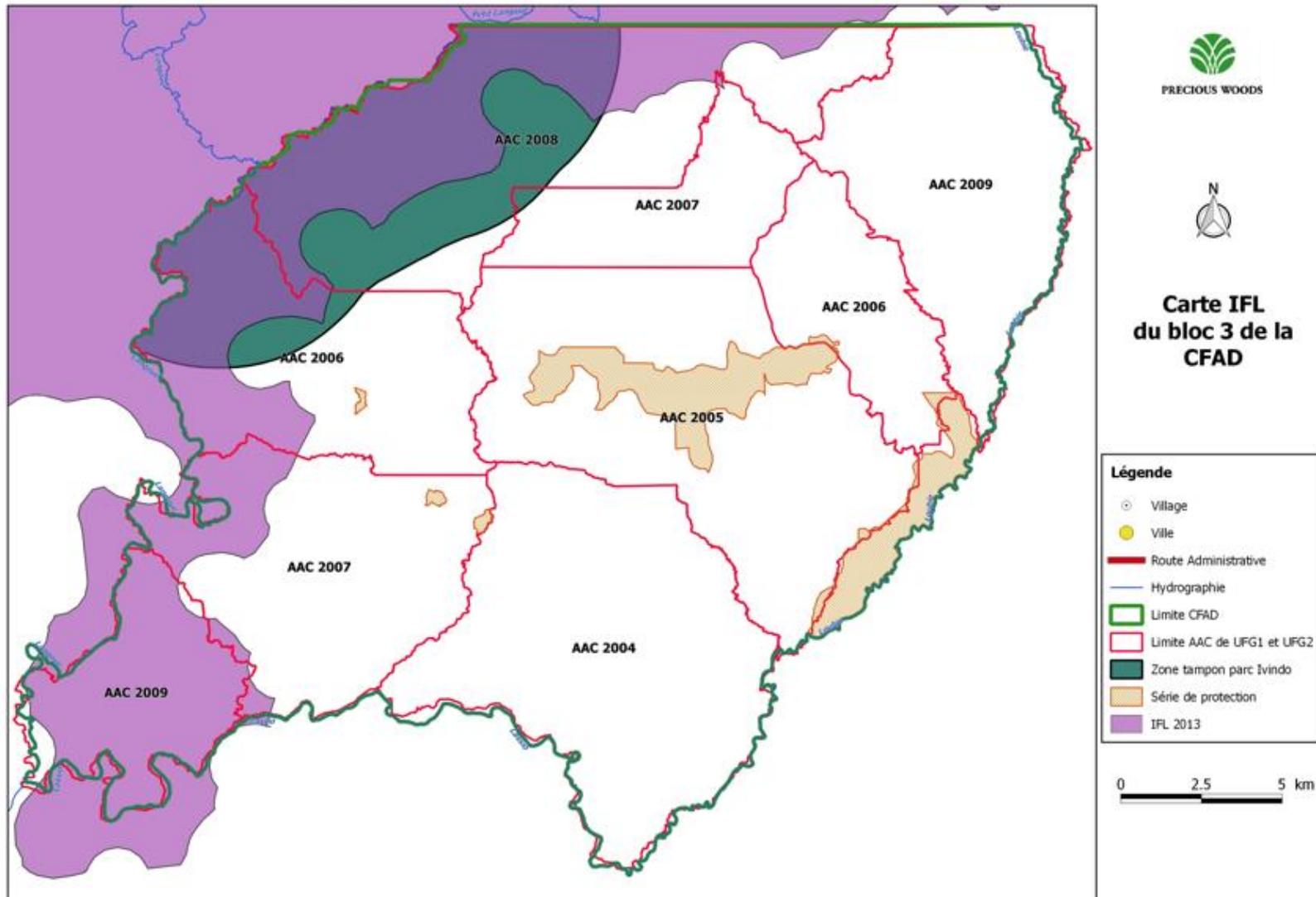


Figure 5 – Carte IFL du bloc 3 de la CFAD

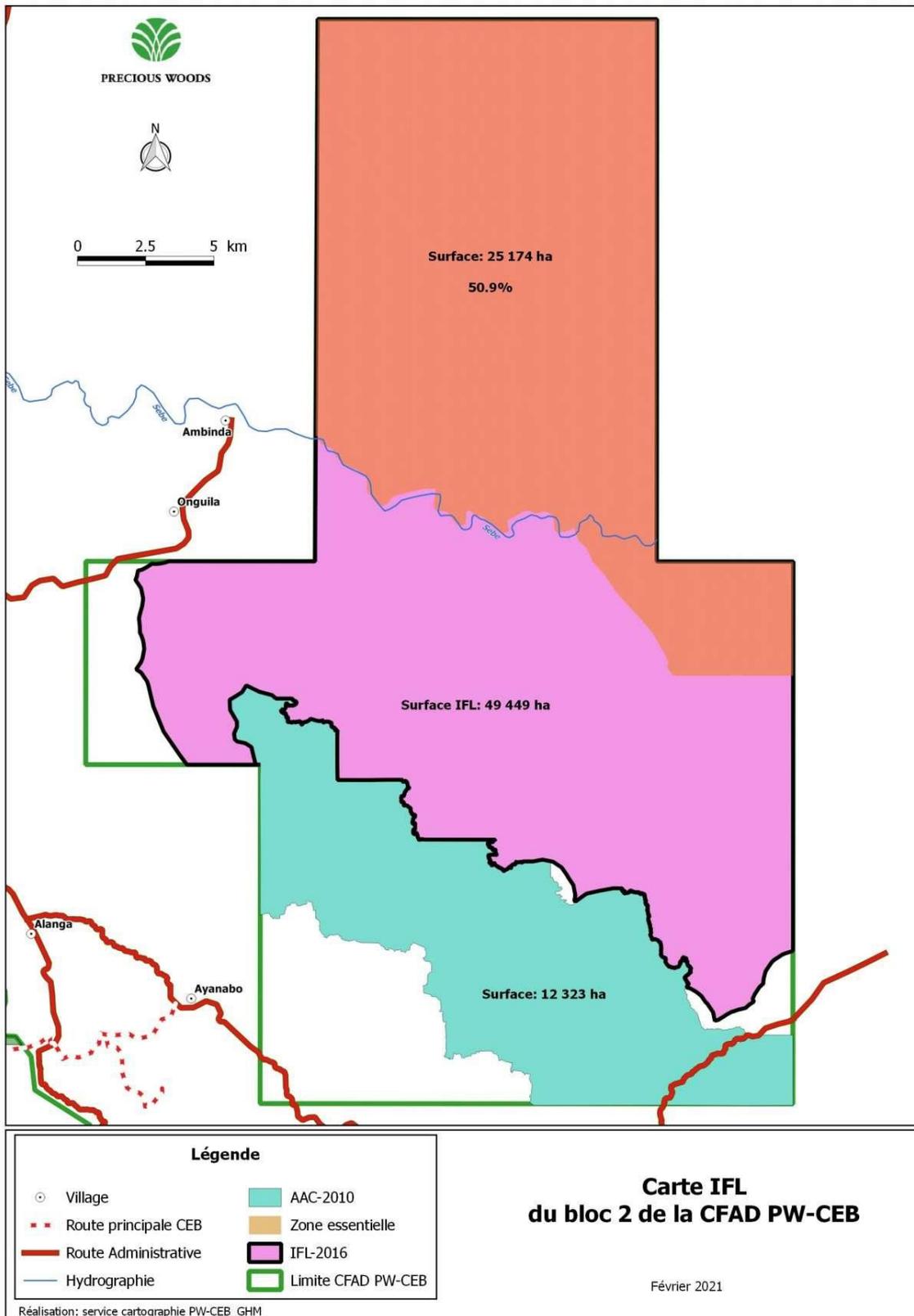


Figure 6 - Carte IFL du bloc 2 de la CFAD PW-CEB

Après comparaison entre la cartographie des PFI réalisée par WRI et la réalité de l'historique de l'exploitation forestière de Precious Woods – CEB, il apparaît qu'il existe un seul Paysage Forestier Intact localisé dans le Bloc 2 de la CFAD.

Le PFI d'Okondja est situé dans l'UFA 2 – UFG 3 de la CFAD. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, il totalise une superficie de 49 490 ha.

La société Precious Woods – CEB avait déjà prévu la mise en conservation intégrale de la série dites des « forêts sans okoumé » sur la base des critères suivants :

- Aire-échantillon représentative d'un des types forestiers présent dans la CFAD ;
- Aspect « intact » de la forêt.

Cette série, d'une superficie de 14 537 ha, représente 30% du PFI d'Okondja.

La société Precious Woods – CEB s'engage formellement à maintenir le statut de la série de conservation des « forêts sans okoumé » qui participe à maintenir l'intégrité du PFI.

## 1.17 HVC 3 : Écosystèmes menacés ou rares

### 1.17.1 Baïs, salines et marigots

**Identification :** *Les baïs, salines ou marigots fréquentés par les grands mammifères sont des écosystèmes portant un intérêt particulier et devant être maintenu.*

Tableau 24 - Suivi des HVC 3

Nombre de sites	15
Superficie (ha)	1528,34

Ces zones sont particulièrement surveillées lors de l'exploitation pour empêcher tout braconnage dans un refuge d'importance pour la grande faune et en particulier les éléphants.

Enfin, en post-exploitation, on veillera comme d'habitude à une fermeture totale des accès.

### 1.17.2 Falaises d'Okondja

**Identification :** *Les falaises d'Okondja intègrent les Hautes Valeurs pour la Conservation car sont susceptibles d'abriter des espèces rares ou endémiques.*

La série de protection (falaises d'Okondja) se trouve à côté du bloc 2 qui a été exploité en 2023 mais précédée d'une action de délimitation et marquage à la peinture rouge de la série de protection. Des missions de contrôle dans cette zone n'ont pas permis d'identifier des activités de braconnage.

## 1.18 HVC 4 : Services écologiques essentiels

### 1.18.1 HVC 4.1 : Protection critique des bassins hydrographiques et contre l'érosion

**Identification :** Les cours d'eau constituent une Haute Valeur de Conservation pour le maintien des populations de poissons et la distribution en eau de boisson, aussi bien pour les populations locales incluses dans la concession que pour celles situées en aval.

**Dans un souci de protection générale de la qualité des eaux, tous les cours d'eau permanent de la concession ont été classés en HVC 4, afin de simplifier et de généraliser les mesures de gestion.**

**Sont considérés comme « cours d'eau permanent », les cours d'eau qui présentent un débit permanent (c'est-à-dire même durant la saison sèche) avec un lit d'au moins un mètre de large.**

Les indicateurs pour cette FHVC sont :

#### a) Optimisation du réseau routier et des débardages

Ce point est déjà abordé dans le paragraphe 1.2, page 11. Le tableau ci-dessous montre le suivi qui est fait de chaque ouvrage d'art, pour identifier les cas de sédimentation ou de blocage des cours d'eau. Les franchissements de cours d'eau en exploitation (débardages) sont aussi suivis ainsi que les cas de pollution aux hydrocarbures.

**Tableau 25 - Protection des HVC 4 : suivi de l'impact des routes et débardages (AAC ouvertes)**

Respect des normes de construction d'ouvrages (Routes)	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Nombre de cours d'eau franchis par l'exploitation	39	42	14	15	15	12
Nombre de ponts construits	23	31	10	10	5	7
Nombre de buses construits	16	11	4	5	10	5
Nombre de cas de sédimentation de rivières du fait de l'ouverture de route	1	0	0	0	0	0
Nombre de cas d'obstruction de lits de rivières	0	0	0	0	0	0
Nombre de routes construites avec pentes > 12%	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas de pollution aux hydrocarbures identifiés par la BCN	11	0	0	0	0	0
Nombre d'interventions (réparations d'anciens ponts et buses)	11	3	-	1	1	0
Nombre de passage de ponts et/ou buses démantelées		26	15	0	0	0

#### b) Réussite et suivi des « Bois à l'eau »

Les bois abattus en bordure des cours d'eau sont strictement suivis par les responsables de chantier et les équipes de BCN (« Brigade de Contrôle des Normes », suivi post-exploitation), hebdomadairement et par poche exploité. Les résultats sont compilés dans le tableau suivant :



Tableau 26 -Protection des HVC 4 : suivi des « Bois à l'Eau »

Pieds	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Nombre de bois à l'eau	5 423	8700	10655	9064	8690	5426
Nombre de « Refusés »	18%	34%	36%	25%	30%	26%
Nombre de « Réussis »	82%	55%	55%	60%	61%	64%
Nombre de « Échecs »	16%	10%	9%	9%	10%	10%

Les bois considérés comme « Echecs » sont systématiquement identifiés sur le terrain et nettoyés par l'équipe des « Etêteurs bois à l'eau ».

#### c) Pistes d'amélioration

Ces tableaux indiquent que le nombre de cas de sédimentation des rivières depuis 2017 est quasi nul. Il en va de même pour les obstructions des lits des rivières. Ceci est en parti dû au fait qu'une grande partie des routes ont déjà été ouvertes dans le passé, mais aussi que les normes de construction des ouvrages de franchissement sont maintenant bien maîtrisées par les opérateurs et parfaitement suivis par les équipes de contrôles.

### 1.19 HVC 5 : Besoins essentiels des communautés

**Identification :** *Les forêts où sont cueillis, de manière importante et régulière les PFNL principaux correspondent à des Hautes Valeurs pour la Conservation.*

Les indicateurs sont suivis par le service Social Externe (SE) et les Fonds pour le Développement Local (FDL) sont présentés dans le rapport annuel des aspects sociaux externes. Les points suivants y sont abordés :

- Réunion auprès des populations riveraines ;
- Respect des droits d'usage (cartographie sociale) ;
- Suivi des redevances villageoises ;
- Suivi des conflits.

La HVC 5 est bien encadrée au niveau de la cellule SE de la société. En particulier, la cartographie des finages villageois est effectuée depuis 2012 et prend en compte systématiquement les PFNL récoltés.

Pour le compte de l'exercice 2023, huit (8) conflits ont été enregistrés. Voir tableau suivant.

**Tableau 27 - Conflits enregistrés en 2023**

N	Nature du conflit	Lieu	Date	Action menée	Conclusion	Statut
7	Destruction des tombes	Mbabiri	19/10/2023	Réunion avec la famille dont les tombes ont été détruites pendant les travaux d'entretien route	Reconstruction de tombe en attente de réalisation	Résolu

De plus, les limites des séries agricoles sont systématiquement rouvertes avant que l'exploitation ne commence dans les zones concernées.

Enfin, le Social Externe a initié, sous la coordination et le contrôle du Comité de Gestion et de Suivi de Projets (CGSP), un ensemble de projet propose par les communautés. Voir le tableau suivant.

**Tableau 28 - Projets d'intérêt communautaire initiés grâce aux FDL en 2023**

Intitulé du projet	Village	A réaliser	Réalisé	Taux de réalisation
Réparation pompe et achat gasoil	MAMIDI	Réparation pompe et achat carburant	Budget mobilisé en totalité : 1.458.000 FCFA	100%
Projet d'éducation	AKIENI BANGOS	Paiement de prime incitative des enseignants	Règlement de la totalité de la somme soit 1.800.000 FCFA	100%
Projet d'adduction d'eau potable	MBOUNGA	Installation d'un système moderne d'approvisionnement. Coût global du projet : 26.392.131 FCFA	Première phase financée en mars 2023 à hauteur de 10.203.000 FCFA  Financement de la deuxième phase en septembre 2023 à hauteur de 9.030.000 FCFA	72,9%
Projet de pêche artisanale	Mbabiri	Fabrication des pirogues ; achat des congélateurs ; règlement de la facture de carburant et de transport de matériel.	Versement de la première : 3.685.160 FCFA	30%

## 1.20 HVC 6 : Identité culturelle traditionnelle

**Identification :** Aires forestières qui s'avèrent essentielles à l'identité culturelle



*traditionnelle des communautés locales (domaines d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse qui ont été cernés en collaboration avec ces communautés locales)*

Des sites correspondant à une HCV 5&6 ont été identifiés et marqués avec les représentants des communautés locales des villages Lifouta 2 et Ndambi, pour les protéger lors de l'exploitation.

Les HVC marquées cette année 2023 figurent dans le tableau suivant.

**Tableau 29 - HVC 5&6 identifiées et marquées en 2023**

Villages	Vieux villages	Campements	Hydrographie	Grottes	Zone sacrée	Arbre
Lifouta 2	0	5 : LEBAYI ; PETIT MANENGA ; MATOTHI ; PECHE ET CHASSE ; CAMPEMENT 2	2 : ETANG NDJANGA, RIVIERE MATOUTOU	0	2 : Foret sacrée NDZIBASSA ; Site sacré MBANDJA	4
Ndambi	2 : MESSOPOTE ; MIKABO	12 : MAGNANGA ; NENE ; MOUNDJOUNGA ; TOCOUCOULE ; MABONGO ; BIPELLE ; MISSOKAMBE ; RITONDE ; NDAMBI PLAINE ; TOUCOU RIGAZE ; BETSABOUE ; MIEGHOUMA GHOUNIA	0	0	0	0

## PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

La CEB poursuit plusieurs partenariats scientifiques depuis plusieurs années pour le suivi de la flore et de la faune présente sur sa concession.

En 2023, les activités dans ce domaine ont été les suivantes :

- **NATURE +** : Suivi des dispositifs de recherche (P3FAC, DynAffor) et planification du volet scientifique de PW-CEB
- **Université de Gembloux** :
  - Doctorat NDONDA MAKEMBA Romaric sur l'Okon (mesure de lumière dans les placettes de régénération P3FAC et DynAffor, suivi de la phénologie Okon (DynAffor), étude sur l'herbivorie des plantules d'Okon et étude sur le parasitisme des graines d'Okon;
  - Doctorant Quentin GUIDOS sur l'étude de la dynamique du peuplement d'Okoumé
- **ENEF** :



**Publications dans des revues internationales**

RAS

**Mémoire de fin d'études**

RAS